

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 9 + 3

### Séance du 02 octobre 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 26 septembre 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le deux octobre à vingt heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(s)** : CREBESSEGUES Étienne — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : PARISSÉ Thomas à LORIOUX Hélène — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à SIMIAN Régine

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 059

#### OBJET : RENOVATION DES SANITAIRES DES GROTTES

Comme évoqué lors de précédentes séances du Conseil Municipal, et notamment celle du 6 février 2023, des travaux de rénovation des sanitaires publiques situés devant les Grottes sont nécessaires pour rendre les visites plus confortables.

Pour ce faire, lors de cette même séance, la municipalité a choisi de faire appel au cabinet Clemyo en tant qu'architecte et maître d'œuvre pour la conception et la réalisation du projet.

Après étude du dossier, Monsieur Yoan GASPARD, le chargé de projet, a rendu compte de son avancée, notamment dans la recherche de prestataires.

Madame Michèle BONNIN, adjointe en charge des Grottes de la Balme, expose lesdits travaux au conseil municipal et propose de retenir les offres des entreprises suivantes tel que présenté par le maître d'œuvre :

- Démolition maçonnerie : SARL Arnaldo OLIVEIRA pour un montant HT de 6 212,25€.
- Plâtrerie / Peinture : Société SEBASTIEN RICHE pour un montant HT de 2 586,14€.
- Sol / Revêtement sol : Carrelage Concept pour un montant HT de 8 430,43€.
- Plomberie / Eau chaude / Sanitaire : R2GC pour un montant HT de 10 152,00€.
- Electricité : EURL BEN'ELEC pour un montant HT de 5 299,46€.
- Menuiseries Intérieures : PRESTIGE BOIS pour un montant HT de 12 029,03€.
- Fournitures Diverses : CLEMYO pour un montant HT de 450,00€.
- Maîtrise d'œuvre : CLEMYO pour un montant HT de 4 384,58€.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve le choix des offres des entreprises susnommées et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Pour : 9+3

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

